

Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu du groupe de travail Mobilité
Mardi 4 février 2025

Présences : 15 personnes.

Olivier BAECKE (CLDR), Catherine BURON (CLDR et CC), Robert DE SPIEGELEER (CLDR), Nicolas DU FONTBARE (CC, CLDR), Thierry GODFROID (CLDR), Lucien HADESTAINE (CLDR), Caroline HENRY (CCATm), Jean-Marie KOLLASH (CLDR), Edmée LAMBERT (CLDR et CCATM), Malika LEBRUN (CC, CLDR), Sébastien LEUNEN (CLDR et PN), Marie-Agnès MARS (CLDR), Gilbert PINEUR (CLDR), Vincent PIROTTE (CCATM), Jean-Marie TOMBALLE (CCATm-CLDR).

Excusés (3) : Eric DEGEE, Pol GUILLAUME, Marc VAN DEN BROECK.

Pour la Commune : Caroline JACQUES, Sébastien DE BONHOME (GERMEAU Vincent excusé).

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG.

Ordre du jour

- Inventaire des sentiers
 - Rappel des étapes réalisées
 - Tronçons jaunes : avis technique des services
 - Proposition de réhabilitation
 - Suites
- Divers
 - Réfection des trottoirs
 - Qui de l'avancement pour le chemin 22 de Braives et sentier 41

Madame l'échevine en charge de la mobilité, Malika Lebrun accueille les participants et présente les excusés.

Caroline Jacques introduit la séance en présentant l'ordre du jour. Elle annonce son départ de l'administration communale pour un nouveau poste et exprime son appréciation pour le travail accompli avec le groupe.

Après avoir rappelé les objectifs globaux de l'inventaire des sentiers, l'objectif de la réunion est précisé : partager le retour de l'avis technique des services et présenter la proposition de liste de sentiers à réhabiliter.

L'ensemble de la présentation de la réunion est disponible via ce lien :

<https://docs.google.com/presentation/d/18KuHfSx0Fk1rxcXYhIHgwwECLXiAsbh1/edit?usp=sharing&ouid=117262592748017803571&rtpof=true&sd=true>

1. Rappel des étapes réalisées

Caroline reprend les nombreuses étapes déjà réalisées pour ce projet :

- Inventaire numérisé : permet une bonne visualisation du patrimoine des sentiers de la commune.
- Catégorisation des tronçons à réhabiliter (selon la facilité de mise en œuvre et l'intérêt pour améliorer le maillage) effectué par M. Godfroid et les relais au sein du groupe de travail. Ce travail inclut les boucles de promenade existantes et nouvelles (pertinentes à développer).
- Retour du Commissaire Voyer :

- Aucune précision sur la méthode pour actualiser l'atlas des chemins et sentiers
 - Rappel de la suppression de la prescription extinctive trentenaire (auparavant la jurisprudence estimait que si un chemin ou un sentier (de l'atlas) n'était pas utilisé pendant une période de trente ans, il était de-facto supprimé). Prescription révolue dans le cadre du décret 2014.
 - Difficulté pour effectuer une demande groupée de sentier à réhabiliter pour faciliter les démarches administratives.
- Retour du Parc Naturel : appréciation de la qualité du travail effectué et remise d'un avis et conseils d'aménagement pour chacun des tronçons dans un souci de préservation de la biodiversité.

2. Proposition de réhabilitation

L'ensemble des tronçons repris en jaune (considérés comme plus faciles à réhabiliter suite à la catégorisation de l'inventaire de T Godfroid) ont été sujet à l'avis du commissaire voyer. Le résultat de l'analyse est repris dans le tableau ci-dessous :

- En jaune : tronçons qui restent effectivement des sentiers à réhabiliter de manière plus rapide.
- En vert : tronçons qui demandent un simple entretien sans démarche supplémentaire (rejoint les tronçons verts de la catégorisation). Notons que dans ces tronçons repris en vert, trois ne figurent pas à l'atlas (n° FRW : 27 à Fumal, SN à Ciplet et 1001 à Avennes) mais sont pourtant utilisés fréquemment. Proposition de la commune de ne pas entrer dans des démarches d'officialisation mais de contact avec le propriétaire pour maintien du tracé usuel.
- En rose : les tronçons supprimés nécessitant un décret voirie pour être réhabilités.
- En orange : tronçons qui s'avèrent plus compliqués à gérer administrativement que prévu (ne sont pas oubliés et passent en catégorie orange)

N°FRW	N° Atlas	Localité	Commentaires
SN	i1	Ciplet	Uniquement entretenir (DV à prévoir pour officialiser le tracé)
14	16	Fumal	Visite sur place à prévoir avec le Parc, en fonction du sort du sentier 15 + une passerelle serait à prévoir pour rejoindre le RAVeL
27	21	Fumal	Contacteur agriculteur pour connaître ses intentions (DV à prévoir pour officialiser le tracé)
39	9	Relie Ville-en-Hesbaye et Fumal	Tronçon interrompu dans un champ, contacter le propriétaire + partie en chemin creux, contacter le parc
56	11	Fallais	Uniquement entretenir
61	5	Fallais	Uniquement entretenir
89	12	Latinne	Contacteur agriculteur
90	3	Latinne	Contacteur agriculteur
151	30	Braives	Visite sur place à prévoir, escalier et caillebotis nécessaires (éventuellement ne prévoir que la liaison tombu ravel)
167	19	Latinne	A été supprimé
167	36	Latinne	Parc déconseille la réhabilitation + peu intéressant
168	35	Latinne	Visite de terrain à prévoir avec le parc + enjeu biodiversité + fiche PCDR
169	32	Braives	Visite de terrain à prévoir avec le parc + enjeu biodiversité + fiche PCDR

172	8	Braives	Contacteur agriculteur car tronçon labouré + envisager haies avec le Parc + gros travaux pour réhabiliter
179	17	Ciplet	Tronçon supprimé, prévoir un DV si réhabilitation
180	17	Ciplet	Tronçon supprimé, prévoir un DV si réhabilitation
210	7	Relie Ville-en-Hesbaye et Fumal	Pas d'intérêt comme tronçon 7 supprimé
211	7	Relie Ville-en-Hesbaye et Fumal	Tronçon 7 supprimé
212	2	Relie Ville-en-Hesbaye et Fumal	Supprimé
223	36	Ville-en-Hesbaye	Existe toujours, contacter le propriétaire (pas intéressant si continuité pas assurée)
227	32	Ville-en-Hesbaye	Uniquement entretenir
1001	/	Avennes	Uniquement entretenir (DV à prévoir pour officialiser le tracé)
2702	i6	Fumal	Contacteur agriculteur pour maintien
192	35	Braives	Existe toujours, contacter le proprio pour retrait d'obstacles
193	38	Latinne	Existe toujours, contacter le proprio pour retrait d'obstacles

Sébastien de Bonhome rend son avis technique suite à la visite sur place des différents endroits.

Caroline présente ensuite la liste que le collège propose de réhabiliter sur cette mandature (2025-2030) suivant cette dernière analyse :

- Chemins 3 et 12 (Latinne)
- Chemin 9 (Fallais)
- Sentiers 32 (Braives) et 35 (Latinne)
- Sentier 36 (Ville-en-Hesbaye)
- Sentiers 35 (Braives) et 38 (Latinne)
- Chemin 16 (Fumal)
- Sentier 30 (Braives)
- Chemin 21 (Fumal) – si valorisation chemin creux

Remarques du GT :

- Les **tronçons en rose** mériteraient d'être repassés en revue. Certains contacts informels avaient eu lieu entre T Godfroid et certains propriétaires, ils n'étaient pas contre une simple convention/ accord de passage moyennant un respect des lieux. Cela permettrait d'éviter une procédure trop lourde administrativement et permettre le passage sur certains tronçons utiles/ souvent fréquentés. Cela irait dans le sens de veiller à ce que les tronçons à réhabiliter puissent concerner les différents villages (rappel du souhait du GT par un membre) et créer de nouvelles boucles de promenade.
- Dans ce sens, à **Ciplet, le chemin 17** a été légalement supprimé. Il serait pourtant pertinent de prendre contact avec le nouveau propriétaire pour connaître les possibilités d'un accord / convention de passage. Il serait facile à réouvrir et pourrait passer en jaune. Enormément de personnes s'y baladent. (Autre info : connaissance aussi du propriétaire de la jachère sur le tronçon).
- Questionnement autour des **aménagements pour les tronçons en zone humide**. Faut-il prévoir des caillebotis ? Sébastien Leunen, pour le Parc signale qu'il faut se rendre sur place, et voir au cas par cas, selon le milieu, les espèces à protéger. Eviter le cas à Moxhe, rappelé par Edmée, où un processus de

reconnaissance de site de grand intérêt biologique avait été entrepris par le Contrat de Rivière. Suite à la réhabilitation du sentier et aux passages nombreux de promeneurs, le site a perdu toute sa biodiversité.

- **Chemin 21 (Fumal)** – le long des vignes - remis en vert, pourrait être réhabilité via les chemins creux. Le tracé à refaire demanderait un décret voirie. Proposition d'inciter les gens à choisir le nouveau tracé et y joindre une signalisation adéquate via un accord/ convention avec le propriétaire.
- **Chemin 36 (VeH)** passe le long d'une petite maison rue J Wauters. En plus de la réhabilitation du sentier et débroussaillage, il est important de penser à une signalisation à faire en amont et en aval du passage le long de la propriété (exemple : panneau avec sentier n° x et x m pour rejoindre rue Grande). Important d'avoir une communication avec le propriétaire lors de la réhabilitation.
- **Chemins 35 et 32 de Latinne**
 - Rappel qu'il s'agit d'une demande citoyenne, connexion intéressante entre les deux ponts de Braives et Latinne, permet de rejoindre le village du saule ;
 - Site d'intérêt biologique vu la zone humide. Travaux de l'AIDE prévus. Le propriétaire du terrain, à rencontrer, n'est pas contre de réaliser certains aménagements n'allant pas à l'encontre de l'intérêt écologique du lieu. Dans le cadre de la pose du collecteur, penser qu'il y aura des mesures de compensation.
 - Réunion sur le terrain à organiser avec DNF, Comité local Mehaigne, Village du Saule, Parc Naturel, association de pêcheur, groupe de travail mobilité, propriétaire/ agriculteur.
- **Chemin 3 et 12 de Latinne** : chemins creux praticables mais à certains endroits plus du tout visible. Rappeler à l'agriculteur de respecter le tracé lors du labour.
- **Chemin 30 de Braives** – zone humide, il faut remonter le talus vers le RAVeL. Il faudrait des escaliers d'un côté et de l'autre, pour améliorer le passage.
- **Chemin 16 de Fumal** – demandera le passage de la Mehaigne. La première partie peut déjà être faite même si le pont vient après (valorisation d'un point de vue sur la Mehaigne).
- **Chemin 9 de Latinne et Fallais** – chemin historique VeH- Fumal. Le but était de le réhabiliter sur toute sa longueur jusqu'à la ferme Maréchal à VeH. Mais tronçons supprimés pour l'ensemble de la connexion. Prendre contact avec certains propriétaires concernés par les tronçons roses ? On parle de deux agriculteurs à rencontrer (pas de négociation facile). On relate également le passé historique du lieu servant de désamorçage des bombes d'après-guerre.
- **Chemin 35-38 de Braives** : on traverse des prairies. Pas d'autres remarques formulées.

Remarques du GT en dehors des tronçons analysés :

- De manière générale il serait intéressant de faire un **retour dans le bulletin communal du travail en cours** par des citoyens du GT mobilité pour augmenter le maillage et les boucles de promenade. Permet de justifier également les démarches futures vers les propriétaires.
- Marie-Agnès Mars : Chemin 19 à Latinne, projet de permis de bâtir. Est-ce possible de veiller à ce que le propriétaire veille au chemin. Comme permis de bâtir en cours s'assurer que le chemin est présent et **s'assurer de la servitude de passage conservée**. L'Echevin de l'Urbanisme peut s'informer au niveau du service sur la question.
- Dans le même sens, lors d'une charge urbanistique, questionnement autour de **la garantie que l'accotement sera réalisé** par le propriétaire. Est-ce que la commune vérifie que les trottoirs ont été réalisés (exemple rue de la sucrerie) ? L'Echevin de l'Urbanisme peut s'informer au niveau du service

sur la question. Malika Lebrun signale, cependant, que dans ce cas, un système d'avance à récupérer quand travail réalisé permet normalement d'assurer l'engagement.

- Monsieur De Spiegeleer : important de prévoir une **boucle sécurisée** sur son ensemble (accotements possibles pour les tronçons sur route). Penser à cet aspect dans le choix des tronçons à réhabiliter.
- Marie-Agnès Mars suggère également une réflexion : **coupler l'aménagement d'un sentier à la réalisation d'une future fascine**. Exemple à Ciplet, en limite des terrains à bâtir et en alternative à la rue Grande. Cependant cet endroit n'est pas idéal car repris en zone temporaire d'immersion.

Financements possibles.

- Développement rural – pour concrétiser les projets du programme communal de développement rural (PCDR) - 80% (plafond 850.000€) pour la mobilité douce. Cependant vu la procédure administrative conséquente, il faut que le subside sollicité vaille la peine. Pertinence si plusieurs tronçons demandant un aménagement plus conséquent (aménagement d'un pont, escalier, ...).
- Deux fiches projets concernant les sentiers : Sentiers le long de la Mehaigne (Fiche 3.3) et Valorisation chemin creux (Fiche 2.4)
- Sébastien signale que dans le cas des chemins creux, pas toujours beaucoup d'entretien à prévoir. Cela demande très peu d'aménagement.
- Il existe également le subside BiodiverCité (10.000/ an/ commune). Pas encore d'information si un appel sortira en 2025 pour ces subsides.

Mise en œuvre – voit-on une participation du GT ?

- T Godfroid informe les services communaux que pour un chemin à Fumal (21), c'est un particulier de Burdinne qui l'a réhabilité (voir contact avec L. Nanquette). Cela pourrait être une aide.

3. Divers et suites

Pour la suite, présentation par Malika des intentions communales en lien avec la déclaration politique communale. Souhait de poursuivre la dynamique du GT mobilité en lien avec le suivi des projets en cours (réhabilitation des sentiers, projets de réseau voies lentes, accotements, ...) et d'inviter également systématiquement la CCATM.

Le GT mobilité aura-t-il l'occasion de donner son avis sur les accotements à mettre en œuvre les prochaines années ? on parle de 750m/ ans, c'est bien l'intention communale.

Sébastien de Bonhomme propose d'avancer dans les premiers contacts et réhabilitation et de viser une rencontre du GT mobilité sur les sentiers vers septembre - permet d'avoir de la matière à discuter.

Vu la volonté communale que le GT mobilité accompagne les projets en cours, Malika Lebrun signale que d'autres réunions seront programmées en lien avec les avancées.

1) Divers n°1 - Modification du tracé du sentier 41 et prolongement du chemin 22 : doit faire l'objet d'une nouvelle demande avec plans modifié⁹

Chemin 41 : tracé à modifier et à placer en limite des parcelles. Enquête publique nouvelle pour la nouvelle proposition. Pas de tracé modifié apporté en ce jour aux services communaux. T. Godfroid informe d'un problème de cadastre et discussion en cours avec le géomètre pour réintroduire le

dossier. Marie-Agnès ne comprend pas pourquoi la Commune ne prendrait pas ses responsabilités (permis d'urbanisme qui n'a pas tenu compte de la servitude) et assurait les suites pour une avancée du dossier (réalisation des plans à modifier et aux frais communaux).

2) Divers n°2 - Trottoirs à réaliser

- Rappel des intentions dans la déclaration communale : 9 km de trottoirs sur la législature avec, en plus des Plans PIC, PIMACI, Voies lentes, ... Soit un budget sur fonds propres, budget pour 2025 de 75.000 € soit 750 m/an
- Suivi de l'inventaire accotement : estimation budgétaire en cours pour :
 - o En interne : suite rue du Ry d'Ardenne, rue de Dreye, rue de la Justice de Paix
 - o Externalisation : rue Saint-Pierre et bas du Thiers Depas, Drève d'Ormes, rue Chabot et rue de Fleuron

Remarques sur les accotements

- Intervention M Pineur : exemple rue **Basse-Campagne**. Circulation fort importante et pas d'accotement. Demande un aménagement (même léger : empierrement) pour que le piéton puisse se mettre sur le côté. Malika Lebrun mais quand même en garde le nombre de trottoirs encore à réaliser sur l'ensemble du territoire et l'importance de les réaménager correctement (PMR, ...), il faut veiller à ne pas trop se disperser.

Monsieur Pineur se tient à disposition pour y réfléchir techniquement.

- Intervention de Caroline Henry : faut-il vraiment des **trottoirs partout** ? et pas plutôt veiller à des accotements pas trop coûteux ? Malika Lebrun explique que cela dépend si l'aménagement a recours à des subsides avec exigences.
- Intervention de T. Godfroid : rappel des **critères pour choisir des axes structurants** qui connectent, école, zones de bus, ... exemple rue grande, ne faut-il pas prévoir des accotements empierrés. (Endroits essentiels à mettre en avant). Rue grande était prévue dans PICC/ PIMACY mais cela risque de prendre du temps or il y a urgence de sécuriser ce tronçon.
- Marie-Agnès Mars : **aller vers des espaces partagés** avec prolongement de la chicane pour emplacements voiture. Permet de ralentir les voitures, de donner des possibilités de parking et permettre aux piétons de circuler sur les trottoirs. Une inspiration à prendre pour la suite, autre système que les quilles.

La réunion se clôture à 21h35.

Pour le secrétariat de l'ODR
Aurélie Vandenberg